

Communiqué de presse de la Fédération du Génie Technique et de la Fédération des Artisans

À quel genre de jeu le gouvernement joue-t-il avec Enovos ?

Enovos et sa société holding Encevo ne se contentent plus d'être le premier fournisseur d'électricité et de gaz du Luxembourg. Depuis quelques années, le groupe est en train de s'établir sur le marché des installations électriques, visant une clientèle privée, commerciale et bien sûr les marchés publics.

La nouvelle stratégie de l'entreprise, qui est tenue par des actionnaires publics, consiste à pénétrer agressivement les marchés où des centaines de petites et moyennes entreprises sont actives, ce qui, jusqu'à présent, garantissait aux clients une situation concurrentielle parfaite.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, Enovos Services, dont les principaux actionnaires sont l'État, la Ville de Luxembourg, la BCEE et la Poste, a repris en juillet 2018 la société Paul Wagner et fils.

Peu de temps après, Enovos a racheté Powerpanels S.A., le plus grand fabricant luxembourgeois de tableaux de distribution.

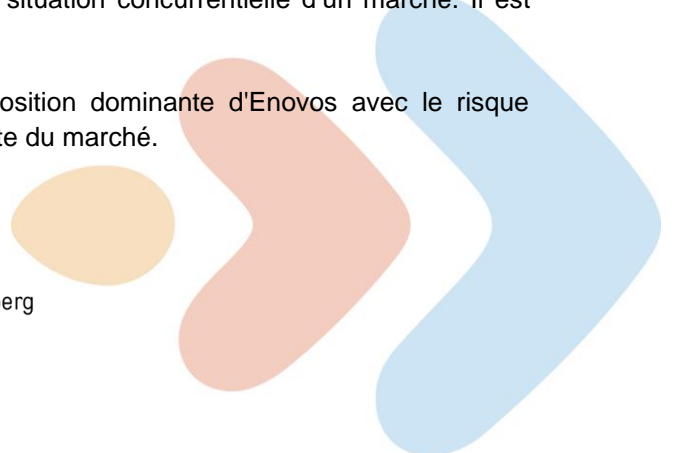
Il y a quelques jours, l'annonce était faite que Enovos avait également pris une participation majoritaire dans le fournisseur de matériel électrique, Minusines S.A., qui est leader sur le marché luxembourgeois et auprès duquel de nombreuses sociétés s'approvisionnent.

Avec ces acquisitions, Enovos contrôle toute la chaîne de valeur du secteur, en commençant par la vente de matériel en passant par l'installation jusqu'à la vente d'énergie. En outre, en raison de sa position de quasi-monopole sur le marché de l'énergie, Enovos détient des informations commerciales d'un énorme réservoir de clients.

En raison de cette politique de concentration et avec des financiers publics, tels que la BCEE au conseil d'administration, Enovos Services détient des avantages imparables en comparaison à toutes les autres entreprises actives sur ce marché.

Une plainte que la Fédération des Artisans avait déposée devant le Conseil de la concurrence en 2018 était déboutée. Contrairement à nos pays voisins, il n'existe pas de base juridique au Luxembourg pour exercer un contrôle « ex ante » de ces phénomènes de concentration. Une réforme du droit de la concurrence est actuellement sur le chemin des instances. Malheureusement, ce projet de loi ne prévoit pas de procédure « ex ante » introduisant un examen préalable des fusions et acquisitions sur la situation concurrentielle d'un marché. Il est cependant encore possible d'ajuster le tir.

Les récentes acquisitions ont encore aggravé la position dominante d'Enovos avec le risque considérable d'une distorsion encore plus conséquente du marché.



Dans ce contexte, on doit s'interroger sur les motifs du gouvernement de poursuivre une telle stratégie ?

L'électrification de l'approvisionnement en énergie joue un rôle central dans la transition énergétique engagée aux niveaux européen et national. Les entreprises du secteur se sont adaptées à cette situation et ont investi massivement dans la formation continue de leurs employés. Le secteur du génie technique a la capacité et le savoir-faire nécessaires pour mettre en œuvre la politique énergétique du gouvernement de manière rapide et efficace. Le gouvernement lui-même souligne régulièrement l'importance d'un artisanat diversifié et dynamique dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Pourquoi le gouvernement joue-t-il ce double jeu avec Enovos, qui, au lieu d'agir comme un partenaire, se met en concurrence directe avec les petites et moyennes entreprises ?

Cela correspond-il à la volonté concrète du gouvernement et du ministre de l'énergie, ou est-ce que les actionnaires publics ne sont-ils pas intéressés par ce qui se passe chez Enovos ?

En tant qu'association représentative du secteur, la FGT s'attend à des réponses concrètes de la part des dirigeants politiques.

La Fédération du Génie Technique continuera par ailleurs d'examiner ses options juridiques et toute autre initiative utile pour rétablir une concurrence loyale sur son marché.

Luxembourg, le 16 novembre 2020

